



ARRÊTÉ n°2026-PREF-DRCL/027 du 27 février 2026

**fixant l'état des listes candidates pour le 1^{er} tour de scrutin des élections municipales
et communautaires des 15 et 22 mars 2026 dans les communes
du département de l'Essonne**

La préfète de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral,

VU les lois organiques n° 2025-443 et la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, préfète hors classe, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 5 février 2025 portant nomination de Mme Julie BOUAZIZ, administratrice de l'État du deuxième grade, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2025-PREF-DCPPAT-BCA-302 du 22 septembre 2025 portant délégation de signature à Madame Julie BOUAZIZ, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de l'Essonne ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

SUR proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les listes candidates enregistrées pour le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026 sont arrêtées telles qu'elles figurent en annexes dans chacune des communes du département de l'Essonne.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en préfecture de l'Essonne, en sous-préfectures d'Étampes et de Palaiseau, par chaque commune du département ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, les sous-préfets d'Étampes et de Palaiseau ainsi que les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète déléguée
pour l'égalité des chances,



Julie BOUAZIZ

Municipales 2026

Tour 1 - 15 mars 2026

LISTE DES CANDIDATURES
91 Essonne

91 - Essonne / Palaiseau (913)

91568 - Saint-Maurice-Montcouronne

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

1 ensemble continuons pour notre village

	Candidat au conseil communautaire
1 M. BERRICHILLO William	OUI
2 Mme GRAZIANI Christine	OUI
3 M. DELOMME Christian	OUI
4 Mme MARTINI Dominique	
5 M. MARTINS David	
6 Mme MORCEAU Michèle	
7 M. CLOUP Philippe	
8 Mme BRESSANELLI Gaëlle	
9 M. FAVRE Patrick	
10 Mme LOUREIRO Anne	
11 M. JACQUIN Thierry	
12 Mme FERREIRA Gaëlle	
13 M. PASSIER Alain	
14 Mme FISCHER Catherine	
15 M. GAY Simon	
16 Mme SCHMIT Elvire	
17 M. FISCHER Alain	
18 Mme FLAMMANT Anne-Sophie	

91 - Essonne / Palaiseau (913) / 91568 - Saint-Maurice-Montcouronne

Municipales 2026 - Tour 1

- 19 M. LE NUELLEC Franck
- 20 Mme GREGOIRE Isabelle
- 21 M. FRECHE Fabien